

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, TENUE LE LUNDI 9 AOÛT 2021 À 20 H PAR VOIE DE VIDÉOCONFÉRENCE<sup>1</sup>**

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Le maire Mitchell Brownstein, B. Comm., B.D.C., LL.B.  
Le conseiller Sidney Benizri  
La conseillère Dida Berku, B.D.C.  
Le conseiller Mike Cohen, B.A  
Le conseiller Steven Erdelyi, B.Sc., B.Ed.  
Le conseiller Mitch Kujavsky, B. Comm.  
Le conseiller Oren Sebag, B. Sc. RN MBA  
Le conseiller David Tordjman, Ing.

**ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :**

M<sup>e</sup> Jonathan Shecter, directeur général, directeur des services juridiques et greffier  
M<sup>me</sup> Tanya Abramovitch, directrice générale associée, stratégie urbaine  
M<sup>me</sup> Nadia Di Furia, directrice générale associée  
M<sup>e</sup> Jason Prévost, directeur adjoint des services juridiques et assistant-greffier, agissant à titre de secrétaire de réunion

**MOT D'OUVERTURE DU MAIRE**

---

Avant la réunion de ce soir, le maire Brownstein a demandé qu'un moment de silence soit observé pour les personnes touchées par le virus COVID-19 et celles qui sont décédées en raison de circonstances liées à la pandémie.

**MISE À JOUR SUR LA COVID-19**

---

Le maire Brownstein a commenté sur la situation de la Ville concernant la pandémie de la COVID-19, plus précisément, sur le nombre et la nature des cas, sur les cliniques de vaccinations et a encouragé les résidents à se faire vacciner. Le conseiller Oren Sebag a fourni des commentaires sur les travailleurs de première ligne et a encouragé les résidents de se faire vacciner. Le conseiller Mike Cohen a fourni des commentaires sur le passeport de vaccination.

**MISE À JOUR SUR DÉCARIE SQUARE**

---

Le maire Brownstein et le conseiller Oren Sebag ont fourni des commentaires sur le projet pilote de *Décarie Square* visant à réduire la circulation d'automobiles dans ce secteur.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

La période de questions a débuté à 20h14 pour se terminer à 20h24. Cinq (5) personnes ont soumis des questions avant la tenue de la réunion de ce soir et ont été répondues lors de la diffusion en direct.

---

<sup>1</sup> La réunion de ce soir a été tenue par voie de vidéoconférence en vertu de l'arrêté ministériel 2020-029 adopté par le gouvernement du Québec le 26 avril 2020.

1) Mick Guttman

Le résident s'est enquis de la réouverture des douches (intérieures et extérieures) situées aux piscines publiques ; ce à quoi le maire Brownstein a répondu que selon les lignes directrices de la santé publique, les douches intérieures resteront fermées et que l'administration de la Ville analysera la situation pour les douches extérieures.

2) Isak Moskatel

Le résident s'est enquis du projet de construction proposé au coin de l'avenue Westminster et le chemin Mackle ; ce à quoi le maire Brownstein a répondu que le comité consultatif d'urbanisme a refusé le projet proposé et qu'aucun nouveau projet n'a été soumis.

3) Alex Gorchkov

Le résident a voulu obtenir de l'information sur l'amendement de zonage proposé pour la propriété située au 5475 Westminster, lequel sera présenté lors de la réunion de ce soir ; plus spécifiquement, concernant les problématiques sanitaires ainsi que le projet de construction proposé ; ce à quoi le maire Brownstein a répondu que la Ville a rencontré les locataires de l'immeuble à plusieurs reprises ainsi que le développeur du projet, qui a demandé que le point prévu à l'ordre du jour de ce soir soit reporté.

Le maire Brownstein a également référé le résident au service de l'aménagement urbain concernant ses préoccupations sur les problèmes sanitaires du bâtiment.

4) Katia Gorshkova

La résidente a voulu obtenir de l'information sur l'amendement de zonage proposé pour la propriété située au 5475 Westminster qui sera présenté lors de la réunion de ce soir ; ce à quoi le maire Brownstein a fourni une réponse détaillée à la question précédente soumise par Alex Gorchkov.

5) Tania Alfonsi

La résidente a souhaité recevoir une mise à jour sur l'adoption du règlement visant à réglementer la non-conformité de certaines propriétés résidentielles ; ce à quoi le maire Brownstein a répondu qu'un règlement PPCMOI sera présenté à la fin de l'année. Les conseillers David Tordjman et Steven Erdelyi ont également fourni des commentaires à ce sujet.

210801

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU  
CONSEIL TENUE LE 12 JUILLET 2021 À 19 H 55**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG

ET RÉSOLU :

« QUE le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, en date du 12 juillet 2021 à 19 h 55, soit et est adopté, par les présentes, tel que soumis. »  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210802

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL TENUE LE 12 JUILLET 2021 À 20 H 00**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG

ET RÉSOLU :

« QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, en date du 12 juillet 2021 à 20 h 00, soit et est adopté, par les présentes, tel que soumis. »  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210803

**RAPPORTS MENSUELS DES SERVICES ET RAPPORTS DU CONSEIL POUR  
JUILLET 2021**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN

ET RÉSOLU :

« QUE les rapports mensuels des services et rapports du conseil pour juillet 2021 soient et sont, par les présentes, approuvés tels que soumis. »  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210804

**BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE CÔTE-SAINT-LUC ELEANOR LONDON -  
RÉSOLUTION DÉCLARANT CÔTE-SAINT-LUC COMME ÉTANT UNE VILLE  
PRÉCONISANT LES PAPILLONS MONARQUES EN METTANT EN PLACE DES  
MESURES QUI PROTÈGENT L'HABITAT DU PAPILLON MONARQUE ET  
SENSIBILISENT LES RÉSIDENTS À SON DÉCLIN**

---

ATTENDU QUE le papillon monarque est une espèce en voie de disparition et que sa population a chuté de 90 pour cent au cours des deux dernières décennies;

ATTENDU QUE les scientifiques attribuent ce déclin à la dégradation et à la perte des habitats de reproduction;

ATTENDU QUE les municipalités peuvent toutefois jouer un rôle clé dans la protection de l'habitat de ce papillon emblématique et contribuer à la sauvegarde de son espèce;

ATTENDU QUE pour encourager les municipalités à faire des actions concrètes pour protéger les monarques, la Fondation David Suzuki, en partenariat avec Espace pour la vie, a lancé l'initiative Amies de Monarques au Québec, qui vise à mettre en place des mesures pour restaurer les habitats des monarques et sensibiliser le public;

ATTENDU QUE plus de 340 maires et dirigeants municipaux aux États-Unis se sont engagés à aider à sauver les papillons monarques;

ATTENDU QUE l'initiative a été lancée à Montréal en juin 2017;

ATTENDU QUE les villes de Montréal, Sainte-Anne-de-Bellevue et l'arrondissement Saint-Laurent font déjà parti du programme;

ATTENDU QU'à l'automne dernier, la Ville de Côte-Saint-Luc (« Ville ») est devenue la 75<sup>e</sup> ville de la province à être certifiée comme étant une « Ville Amie des Monarques »;

ATTENDU QUE la Ville a reçu une certification avec une désignation argent s'engageant à mettre en œuvre au moins 15 actions pour sauver l'habitat du papillon monarque;

ATTENDU QUE la résidente de la Ville, Mme Myra Shuster, a accepté de diriger le programme et de faire la sensibilisation du déclin du papillon monarque et au besoin d'habitat de l'espèce, en tant qu'ambassadrice du monarque auprès de la Fondation David Suzuki;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DAVID TORDJMAN

ET RÉSOLU :

« QUE la Ville de Côte-Saint-Luc contribuera à la restauration des habitats des papillons monarques et mettra en œuvre des mesures pour protéger l'espèce et encouragera les résidents de Côte-Saint-Luc à participer aux efforts pour sauver les papillons monarques. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210805

**APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET AU 31 JUILLET 2021**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte-Saint-Luc approuve la liste des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 31 juillet 2021, pour un total de 5,243,958.12 \$ en fonds canadiens;

QUE le certificat du trésorier n° 21-0117 daté du 2 août 2021 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210806

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2554-3 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2554-3 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2554 INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2554 INSTITUANT UN PROGRAMME DE REMISE SUR LES FILTRES À EAU » AFIN D'INCLURE LA DISTRIBUTION DE PICHETS FILTRANTS »**

---

Le conseiller Steven Erdelyi a donné avis de motion que le règlement 2554-3 à être intitulé : « Règlement 2554-3 amendant le règlement 2554 intitulé : « Règlement

2554 instituant un programme de remise sur les filtres à eau » afin d'inclure la distribution de pichets filtrants » sera présenté à une réunion subséquente pour adoption.

Le conseiller Steven Erdelyi a mentionné l'objet et la portée du règlement 2554-3 à être intitulé : « Règlement 2554-3 amendant le règlement 2554 intitulé : « Règlement 2554 instituant un programme de remise sur les filtres à eau » afin d'inclure la distribution de pichets filtrants ».

210807

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2554-3 INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2554-3 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2554 INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2554 INSTITUANT UN PROGRAMME DE REMISE SUR LES FILTRES À EAU » AFIN D'INCLURE LA DISTRIBUTION DE PICHETS FILTRANTS »**

---

Le conseiller Steven Erdelyi a déposé le projet de règlement 2554-3 intitulé : « Règlement 2554-3 amendant le règlement 2554 intitulé : « Règlement 2554 instituant un programme de remise sur les filtres à eau » afin d'inclure la distribution de pichets filtrants ».

210808

**RESSOURCES HUMAINES – TRAVAUX PUBLICS – NOMINATION D'UN PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX GÉNÉRAUX – COL BLEU, POSTE PERMANENT**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DAVID TORDJMAN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte-Saint-Luc approuve la nomination de Dominique Larocque à titre de préposé aux travaux généraux (col bleu, poste permanent) en date du 7 juillet 2021. »  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210809

**RESSOURCES HUMAINES – TRAVAUX PUBLICS – NOMINATION D'UN COMMIS DE BUREAU – COL BLANC, POSTE PERMANENT**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte-Saint-Luc approuve la nomination de Martin Kowynia à titre de commis de bureau (col blanc, poste permanent), à compter du 19 juillet 2021. »  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210810

**RESSOURCES HUMAINES – DÉVELOPPEMENT URBAIN – EMBAUCHE D'UNE AGENTE ADJOINTE À L'ÉMISSION DE PERMIS – COL BLANC, POSTE PERMANENT**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte-Saint-Luc ratifie l'embauche de Anne Huyhn à titre d'agente adjointe à l'émission de permis (col blanc, poste permanent), à compter du 2 août 2021 ;

QUE le certificat du trésorier n° 21-0110 daté du 26 juillet 2021 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210811

**RESSOURCES HUMAINES – LOISIRS ET PARCS – EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ COL BLEU, POSTE AUXILIAIRE**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte-Saint-Luc approuve l'embauche de l'employé col bleu, poste auxiliaire, dont le nom figure sur le document annexé à la présente comme Annexe A et intitulé : « Auxiliary Employees – Blue Collars – Hiring » daté du 22 juillet 2021, et que les termes d'emploi de cet employé soit tel qu'il est stipulé dans la convention collective;

QUE le certificat du trésorier n° 21-0113 daté du 26 juillet 2021 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210812

**RESSOURCES HUMAINES – TRAVAUX PUBLICS – EMBAUCHE D'EMPLOYÉS COLS BLEUS, POSTES AUXILIAIRES**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte-Saint-Luc approuve l'embauche des employés cols bleus, postes auxiliaires, dont les noms figurent sur le document annexé à la présente comme Annexe B et intitulé : « Auxiliary Employees – Blue Collars –

Hiring » daté du 20 juillet 2021, et que les termes d'emploi de ces employés soient tel qu'il est stipulé dans la convention collective;

QUE le certificat du trésorier n° 21-0114 daté du 26 juillet 2021 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210813

**RESSOURCES HUMAINES – LOISIRS ET PARCS – EMBAUCHE D'EMPLOYÉS COLS BLANCS, POSTES AUXILIAIRES**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte-Saint-Luc approuve l'embauche des employés cols blancs, postes auxiliaires, dont les noms figurent sur le document annexé à la présente comme Annexe C et intitulé : « Auxiliary Employees – White Collars – Hiring » daté du 19 juillet 2021, et que les termes d'emploi de ces employés soient tel qu'il est stipulé dans la convention collective;

QUE le certificat du trésorier n° 21-0102 daté du 26 juillet 2021 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210814

**RESSOURCES HUMAINES – SERVICES JURIDIQUES ET GREFFE – EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE JURIDIQUE – COL BLANC, POSTE PERMANENT**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte-Saint-Luc ratifie la nomination de Lynstacy Brice à titre de secrétaire juridique (col blanc, poste permanent), à compter du 19 juillet 2021;

QUE le certificat du trésorier n° 21-0109 daté du 28 juillet 2021 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210815

**RESSOURCES HUMAINES – PROTECTION CIVILE – EMBAUCHE DE TROIS (3) RÉPARTITEURS SUR APPEL – COLS BLANCS, POSTES AUXILIAIRES**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DAVID TORDJMAN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte-Saint-Luc ratifie la nomination de Marc-André Boudreau, Peter Garish and Lili Tran à titre de répartiteur sur appel (cols blancs, postes auxiliaires), à compter du 2 août 2021 ;

QUE le certificat du trésorier n° 21-0111 daté du 26 juillet 2021 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210816

**RESSOURCES HUMAINES – PROTECTION CIVILE – CHANGEMENT DE STATUT D'UN CHEF DE DIVISION DES SERVICES MÉDICAUX D'URGENCE ET DE RÉPARTITEUR – D'UN CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE, POSTE CADRE À PERMANENT, POSTE CADRE**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DAVID TORDJMAN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte-Saint-Luc ratifie le changement de statut du chef de division des services médicaux d'urgence et de répartiteur, présentement occupé par Eddy Afram, d'un contrat à durée déterminée, poste cadre à permanent, poste cadre, à compter du 13 juillet 2021. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210817

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2576 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2576 ÉTABLISSANT LA GRILLE TARIFAIRE POUR LES ACTIVITÉS CULTURELLES, SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES POUR L'AUTOMNE 2021 ET L'HIVER 2022 »**

---

Le conseiller Mitch Kujavsky a donné avis de motion que le règlement 2576 à être intitulé : « Règlement 2576 règlement établissant la grille tarifaire pour les activités culturelles, sportives et récréatives pour l'automne 2021 et l'hiver 2022 » sera présenté à une réunion subséquente pour adoption.

Le conseiller Mitch Kujavsky a mentionné l'objet et la portée du règlement 2576 à être intitulé : « Règlement 2576 règlement établissant la grille tarifaire pour les activités culturelles, sportives et récréatives pour l'automne 2021 et l'hiver 2022 ».

210818

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2576 INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2576 ÉTABLISSANT LA GRILLE TARIFAIRE POUR LES ACTIVITÉS CULTURELLES, SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES POUR L'AUTOMNE 2021 ET L'HIVER 2022 »**

---



Le conseiller Mitch Kujavsky a déposé le projet de règlement 2576 intitulé : « Règlement 2576 règlement établissant la grille tarifaire pour les activités culturelles, sportives et récréatives pour l'automne 2021 et l'hiver 2022 ».

210819

**TRAVAUX PUBLICS – RATIFICATION D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UN MUR D'ESCALADE AU PARC FLETCHER (K-36-21)**

ATTENDU QUE la Ville de Côte-Saint-Luc (« Ville ») a conclu un contrat pour l'achat et l'installation d'un mur d'escalade au parc Fletcher ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 12.1 du règlement 2497 intitulé : « Règlement sur la gestion contractuelle », la Ville est autorisée à octroyer un contrat de gré à gré pour un montant de 25 000 \$ à 100 000 \$ si le contrat est dans les meilleurs intérêts de la Ville (critères (c) et (d)) ;

ATTENDU QUE le coût total du contrat dépasse le maximum de pouvoirs délégués et que le conseil municipal doit ratifier ce paiement ;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte-Saint-Luc reconnaît, confirme et ratifie, par la présente, le contrat conclu avec à Techsport Inc. pour l'achat et l'installation d'un mur d'escalade pour un montant de 71 830,00 \$, plus les taxes applicables ;

QUE les dépenses décrites sont financées par le compte de surplus accumulés de la Ville;

QUE le certificat du trésorier n° 21-0098 a été émis le 14 juin 2021 par le Trésorier de la Ville pour attester la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210820

**DÉVELOPPEMENT URBAIN – OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE RESURFAÇAGE DE L'AVENUE DAVIES, DU CHEMIN DE LA CÔTE-SAINT-LUC ET DU CHEMIN WEIZMANN (C-02-21C)**

ATTENDU QUE la Ville de Côte-Saint-Luc (« Ville ») a lancé un appel d'offres public sous le n° C-02-21C pour services d'entrepreneur pour le resurfaçage de l'avenue Davies, du chemin de la Côte-Saint-Luc et du chemin Weizmann et a reçu deux (2) soumissions ;

ATTENDU QUE la soumission conforme la plus basse a été reçue de De Sousa - 4042077 Canada Inc.;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte-Saint-Luc octroie, par la présente, un contrat pour services d'entrepreneur pour le resurfaçage de l'avenue Davies, du chemin de la Côte-Saint-Luc et du chemin Weizmann sous le n° C-02-21C à De Sousa - 4042077 Canada Inc., pour un total de 1,462,954.00\$, plus taxes applicables ;

QUE de plus, la Ville prévoit un montant correspondant à 5%, plus les taxes applicables, pour toutes éventualités et surplus si nécessaire, qui devront préalablement être approuvés conformément aux procédures établies par la Ville;

QUE les dépenses seront financées par le règlement d'emprunt 2560 intitulé : « Règlement 2560 autorisant un emprunt de 636 000 \$, y compris les frais professionnels, pour le resurfaçage de rues et la réfection de divers trottoirs appartenant à la Ville de Côte-Saint-Luc », précédemment approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE le certificat du trésorier n° 21-0115 daté du 30 juillet 2021 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210821

**RÉSOLUTION DÉSIGNANT LES MEMBRES DU COMITÉ POUR L'INTÉGRATION DES ARTS POUR LE PROJET DE RÉFECTION ET D'AMÉLIORATION DU PARC EDWARD J. KIRWAN, INCLUANT LE TERRAIN DE JEUX ALLAN J. LEVINE**

---

ATTENDU QUE le 7 août 1996, le gouvernement du Québec a adopté la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics (« Politique »);

ATTENDU QU'un comité ad hoc doit être constitué pour tout projet d'intégration des arts en vertu de la Politique;

ATTENDU QUE la Ville de Côte-Saint-Luc souhaite intégrer des arts dans le cadre du projet de réfection et d'amélioration du parc Edward J. Kirwan, incluant le terrain de jeux Allan J. Levine, et donc, doit désigner les membres du comité ad hoc tel que le prévoit la Politique;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE, conformément à la Politique, le conseil municipal de Côte-Saint-Luc (« Conseil ») désigne, par la présente, les personnes suivantes à titre de membres du comité ad hoc pour l'intégration des arts pour le projet de réfection et d'amélioration du parc Edward J. Kirwan, incluant le terrain de jeux Allan J. Levine:

- Représentante de la Ville : Tanya Abramovitch;
- Représentant des usagers : Mitch Kujavsky;
- Architecte : Gerald Pau;
- Observatrice : Janine West.

QUE les noms et les coordonnées des membres du comité susmentionné soient communiquées au ministère de la Culture et des Communications. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210822

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 2217-58 INTITULÉ: « RÈGLEMENT POUR AMENDER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 2217 DE LA VILLE DE CÔTE-SAINT-LUC AFIN DE REMPLACER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES EXISTANTE POUR LA ZONE HM-6 PAR UNE NOUVELLE GRILLE DES USAGES ET NORMES »**

---

Avant l'adoption de la présente résolution, le conseiller Oren Sebag s'est récusé du vote.

ATTENDU QUE le deuxième projet de règlement n° 2217-58 intitulé : « Règlement pour amender le règlement de zonage n° 2217 de la Ville de Côte-Saint-Luc afin de remplacer la grille des usages et normes existante pour la zone HM-6 par une nouvelle grille des usages et normes » a été adopté par le conseil municipal de Côte-Saint-Luc le 12 juillet 2021;

ATTENDU QU'à la suite de la publication d'un avis public, aucune demande valide n'a été reçue afin que ce règlement soit soumis à l'approbation par voie de référendum par les personnes habiles à voter dans la zone concernée ou les zones contigües;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU

ET RÉSOLU :

« QUE, en conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q, chapitre a-19.1), le conseil municipal de Côte-Saint-Luc adopte, par la présente, le règlement no. 2217-58 intitulé: « Règlement pour amender le règlement de zonage No. 2217 de la Ville de Côte-Saint-Luc afin de remplacer la grille des usages et normes existante pour la zone HM-6 par une nouvelle grille des usages et normes ». »

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX AVEC LE CONSEILLER OREN SEBAG SE RÉCUSANT

210823

**ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2217-III-P2 À ÊTRE INTITULÉ: « RÈGLEMENT POUR AMENDER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 2217 DE LA VILLE DE CÔTE-SAINT-LUC AFIN DE REMPLACER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES EXISTANTE POUR LA ZONE HM-3 PAR UNE NOUVELLE GRILLE DES USAGES ET NORMES »**

---

ATTENDU QUE suite à la tenue de la consultation publique écrite, le requérant de l'amendement de zonage a demandé que le présent dossier soit reporté à une séance ultérieure.

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE le présent point à l'ordre du jour soit et est, par les présentes, reporté à une séance ultérieure. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210824  
**AMÉNAGEMENT URBAIN – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE (PIIA) – 5714 LÉGER – CÔTE-SAINT-LUC**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY

ET RÉSOLU :

« QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale, montrant un agrandissement de l'Habitation Unifamiliale Isolée sur le lot 1 053 040 au 5714 Léger et préparé par Maxim Guzun Architecte; pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 1 juin 2021, et révisé le 8 juillet 2021, soit approuvé conformément aux dispositions du chapitre 14 du Règlement 2217, de la Ville de Côte-Saint-Luc. »  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210825  
**AMÉNAGEMENT URBAIN – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE (PIIA) – 5860 TOMMY DOUGLAS – CÔTE-SAINT-LUC**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG

ET RÉSOLU :

« QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale, montrant un agrandissement arrière d'un étage sur le lot 2 086 922 au 5860 Tommy Douglas et préparé par Peterson Architects; pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 13 juillet 2021, et révisé le 16 juillet 2021, soit approuvé conformément aux dispositions du chapitre 14 du Règlement 2217, de la Ville de Côte-Saint-Luc. »  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210826  
**AMÉNAGEMENT URBAIN – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE (PIIA) – 5713 SMART – CÔTE-SAINT-LUC**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY

ET RÉSOLU :

« QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale, montrant un agrandissement sur le lot 1 052 712 au 5713 Smart et préparé par OBLIK Architecture; pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 13 juillet 2021, et révisé le 9 août 2021, soit approuvé conformément aux dispositions du chapitre 14 du Règlement 2217, de la Ville de Côte-Saint-Luc. »  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210827

**AMÉNAGEMENT URBAIN – DÉROGATION MINEURE – 5714 LÉGER – CÔTE-SAINT-LUC**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY

ET RÉSOLU :

« QUE conformément aux dispositions du Règlement G18-0005, qu'une demande de dérogation mineure concernant une propriété localisée au 5714 Léger, Lot 1 053 040 soit et est, par les présentes, approuvée, le tout tel que plus amplement décrit ci-dessous:

La demande vise à permettre à l'Habitation Unifamiliale Isolée :

- a) De maintenir la marge avant à 4,53m au lieu de la marge avant minimum requise de 4,57m; et
- b) La construction d'un agrandissement de l'Habitation Unifamiliale Isolée :
  - a. Avec une hauteur de 27pi.1po. au lieu de la hauteur maximale autorisée de 26pi.3po. mesurée à partir du trottoir de la Ville selon le règlement de zonage qui stipule que la hauteur maximale autorisée de tout bâtiment dans la zone concernée ne doit être inférieure ni supérieure de plus de 25% par rapport à la hauteur moyenne des bâtiments voisins situés à moins de 30m (98.5 pi.) du même côté de la rue; et
  - b. Sans avoir à fournir un garage pour deux espaces de stationnement (un espace de stationnement existant) lorsque la superficie de l'habitation proposée est supérieure à 167,22m<sup>2</sup> (1 800 pi.ca.) à l'exclusion de la superficie du garage et de l'étage en sous-sol.

Le tout, nonobstant les dispositions du règlement de zonage no. 2217, annexe « B » (zone RU-21), article 4-4-1, article 14-11-4 a) et article 7-2-1 a). »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210828

**AMÉNAGEMENT URBAIN – DÉROGATION MINEURE – 5860 TOMMY DOUGLAS – CÔTE-SAINT-LUC**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG

ET RÉSOLU :

« QUE conformément aux dispositions du Règlement G18-0005, qu'une demande de dérogation mineure concernant une propriété localisée au 5860 Tommy Douglas, Lot 2 086 922 soit et est, par les présentes, approuvée, le tout tel que plus amplement décrit ci-dessous:

La demande vise à permettre à l'Habitation Unifamiliale Isolée existante de maintenir sa marge de recul latérale actuelle de 3,17m de la ligne de terrain avant secondaire au lieu de la marge de recul latérale minimum requise de 4,57 m de la

ligne de terrain avant secondaire, et de permettre la construction d'un agrandissement arrière d'un étage le long de cette marge de recul existante (3,17m).

Le tout, nonobstant les dispositions du règlement de zonage no. 2217, annexe « B » (zone RU-55), article 4-4-1. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210829

**AMÉNAGEMENT URBAIN – DÉROGATION MINEURE – 5713 SMART – CÔTE-SAINT-LUC**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY

ET RÉSOLU :

« QUE conformément aux dispositions du Règlement G18-0005, qu'une demande de dérogation mineure concernant une propriété localisée au 5713 Smart, Lot 1 052 712 soit et est, par les présentes, approuvée, le tout tel que plus amplement décrit ci-dessous:

La demande vise à permettre la construction d'un agrandissement d'une Habitation Unifamiliale Isolée sans avoir à fournir un garage pour deux espaces de stationnement (un espace de stationnement existant) lorsque la superficie de l'habitation proposée est supérieure à 167,22m<sup>2</sup> (1 800 pi.ca.) à l'exclusion de la superficie du garage et de l'étage en sous-sol.

Le tout, nonobstant les dispositions du règlement de zonage no. 2217, article 7-2-1 a). »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210830

**RÉSOLUTION POUR ÉTABLIR L'ORIENTATION DU CONSEIL DE LA VILLE DE CÔTE-SAINT-LUC SUR LES SUJETS DEVANT ÊTRE PRÉSENTÉS À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION URBAINE DE MONTRÉAL**

---

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001), (ci-après la « Loi »), l'agglomération urbaine de Montréal est composée notamment de la Ville de Côte-Saint-Luc depuis le 1er janvier 2006;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58 de la Loi, toute municipalité centrale a un conseil d'agglomération dont la nature, la composition et les règles de fonctionnement sont prévues par décret et que ce conseil est un organe délibérant de la municipalité;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59 de la Loi, toute municipalité liée doit être représentée au conseil d'agglomération;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 61 de la Loi, lors d'une séance du conseil de toute municipalité liée, le Maire informe le conseil des sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, expose la position qu'il entend prendre sur tout sujet qui doit faire l'objet de délibérations, discute de celle-ci avec les autres membres présents et propose l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

ATTENDU QUE des séances du conseil d'agglomération pourraient être tenues en septembre 2021 pour lesquelles les membres du conseil devront établir les orientations qu'ils entendent prendre;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN

ET RÉSOLU :

« D'ÉTABLIR l'orientation du conseil en vue des séances du conseil d'agglomération qui pourraient être tenues en septembre 2021, comme suit :

- autoriser le Maire ou son représentant dûment autorisé à prendre toutes décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour des séances du conseil d'agglomération devant se tenir en septembre 2021, en fonction de l'information présentée lors de cette réunion, et ce, dans le meilleur intérêt de la ville de Côte-Saint-Luc et de ses résidants. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Aucune question n'a été soumise.

210831

## **APPROBATION DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DAVID TORDJMAN  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil autorise le maire à ajourner la séance. »  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**À 21H46, LE MAIRE MITCHELL BROWNSTEIN A DÉCLARÉ LA SÉANCE AJOURNÉE.**

---

MITCHELL BROWNSTEIN  
MAIRE

---

JASON PRÉVOST  
ASSISTANT-GREFFIER

<b>LISTE DES ANNEXES</b>		
<b>Numéro de résolution</b>	<b>Annexe correspondante</b>	<b>Document</b>
210811	Annexe A	Auxiliary Employees – Blue Collars – Hiring Parks and Recreation Department City of Côte-Saint-Luc
210812	Annexe B	Auxiliary Employees – Blue Collars – Hiring Public Works Department City of Côte-Saint-Luc
210813	Annexe C	Auxiliary Employees – White Collars – Hiring Parks and Recreation Department City of Côte-Saint-Luc

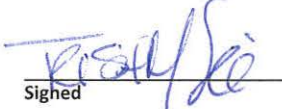


Annex A (08/09/2021) Annexe A

AUXILAIARY EMPLOYEES - BLUE COLLARS - HIRING  
 PARKS AND RECREATION DEPARTMENT  
 CITY OF CÔTE SAINT-LUC  
LIST NAMES FROM JULY 2021  
FOR APPROVAL AUGUST 2021 COUNCIL

NAME OF EMPLOYEE		POSITION / PROGRAM OR REPLACEMENT	TRANSFERRING FROM -	RESIDENCY	NUMBER OF YEARS	HOURLY RATE	PROJECTED WEEKS OF	WEEKLY HOURS	APPROX ANNUAL	GENERAL CODE
LAST NAME	FIRST NAME	(NAME OF EMPLOYEE)	WHICH POSITION /		EMPLOYED IN		EMPLOYMENT		EXPENSE until end of 2021	
Fabrizi	Marc	Maintenance and Cleanliness Attendant (ACC)	NEW	Côte Saint-Luc	0	\$27.99	22	39	\$24,020.00	02-780-08-116
								Sub total	\$24,020.00	
								Total:	\$24,020.00	

Trish McKenzie  
 Manager - Leisure, Culture and Aquatics Department

  
 Signed

  
 Date

Annex B (08/09/2021) Annexe B



AUXILIARY EMPLOYEES - BLUE COLLARS - HIRING  
 PUBLIC WORKS DEPARTMENT  
 CITY OF CÔTE SAINT-LUC  
LIST OF NAMES FROM JULY 2021  
FOR APPROVAL AUGUST 2021 COUNCIL

NAME OF EMPLOYEE		POSITION	TRANSFERRING	RESIDENCY	NUMBER OF	HOURLY RATE	PROJECTED	WEEKLY HOURS	APPROX	GENERAL LEDGER CODE
LAST NAME	FIRST NAME		FROM -		YEARS		WEEKS OF		ANNUAL	
			WHICH POSITION /		EMPLOYED IN		EMPLOYMENT		EXPENSE until end of 2021	
VENKOV	VENKO ZAFIROV	General Laborer	New employee	MONTERAL	NEW	\$ 27.99	26	38	\$27,654.12	02-320-01-116
PETROV	PETAR KOLEV	General Laborer	New employee	LAVAL WEST	NEW	\$ 27.99	24	38	\$25,526.88	02-320-01-116
LOPEZ	CRUZ ESTEBAN	General Laborer	New employee	LAVAL	NEW	\$ 27.99	25	38	\$26,590.50	02-320-01-116
NINOV	NIKOLAY	General Laborer	New employee	COTE SAINT LUC	NEW	\$ 27.99	24	38	\$25,526.88	02-320-01-116
<b>Total</b>									<b>\$105,298.38</b>	

*fu*  
 Beatrice Newman  
 Director of Public Works  
 Signed

*July 20/21*  
 Date

Annex C (08/09/2021) Annexe C

AUXILAIARY EMPLOYEES - WHITE COLLARS - HIRING  
 PARKS AND RECREATION DEPARTMENT  
 CITY OF CÔTE SAINT-LUC  
LIST NAMES FROM JULY 2021  
FOR APPROVAL AUGUST 2021 COUNCIL

NAME OF EMPLOYEE		POSITION / PROGRAM	TRANSFERRING	RESIDENCY	NUMBER OF	HOURLY	PROJECTED	WEEKLY	APPROX	GENERAL LEDGER
LAST NAME	FIRST NAME	OR REPLACEMENT	FROM -		YEARS	RATE	WEEKS OF	HOURS	ANNUAL	CODE
		(NAME OF EMPLOYEE)	WHICH POSITION /		EMPLOYED IN		EMPLOYMENT		EXPENSE until end of 2021	
<b>Day Camp</b>										
Hodale	Niki	Day Camp Junior Counsellor(replacing Lily Greenspoon)	NEW	Côte Saint-Luc	0	\$13.87	6	35	\$0.00	02-750-05-112
Orlov	Daniel	Day Camp Junior Counsellor (replacing Brittney Wiseman)	NEW	Montreal-Ouest	0	\$13.87	6	35	\$0.00	02-750-05-112
									<b>Sub total</b>	<b>\$0.00</b>
<b>Aquatics</b>										
Levine	Amber	Lifeguard for indoor for open shifts	NEW	Cote Saint Luc	0	\$13.97	10	15	\$2,095.50	02-780-01-112
									<b>Sub total</b>	<b>\$2,095.50</b>
Kleinveld	Margot	Lifeguard outdoor (replacment for Yoel Oliel)	NEW	Montreal West	0	\$13.97	10	15	\$0.00	02-740-00-112
									<b>Sub Total</b>	<b>\$0.00</b>

Total: \$2,095.50

Trish McKenzie  
 Manager - Leisure, Culture and Aquatics Departement

  
 Signed

19-07/21  
 Date